

Liaison anticontrafaçon

L'automne 2007

LA FAUSSE MONNAIE, C'EST CRIMINEL!

Campagne destinée aux agents de police

par Marie Terrien

Banque du Canada

En collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et l'Association canadienne des chefs de police, la Banque du Canada est heureuse d'annoncer le lancement du programme de sensibilisation à la contrefaçon *La fausse monnaie, c'est criminel!*, qui s'adresse aux agents de police du Canada. Le programme comprend deux nouveaux outils d'information, soit un dépliant et une vidéo destinée aux séances de breffage.

La raison d'être de cette campagne est très simple : mieux informer les policiers sur la contrefaçon des billets de banque et leur fournir du matériel qui appuiera leurs efforts visant à enrayer ce phénomène.

Nous savons que l'emploi du temps des agents de police est fort chargé et qu'ils disposent de ressources limitées. C'est pourquoi ce dépliant et cette vidéo sont à la fois rapides et faciles à utiliser. Les deux outils sont complémentaires et renferment de l'information utile sur la nature de la contrefaçon, l'authentification des billets de banque, la détection des faux billets et la transmission des coupures suspectes au Bureau national de lutte contre la contrefaçon, le dépôt national de tous les billets contrefaits.

La courte vidéo de six minutes destinée aux séances de breffage s'adresse aussi bien aux recrues qu'aux policiers de métier. Le dépliant, qui ne comporte que quelques pages, peut être conservé comme guide de référence.

La GRC distribuera ces deux produits à tous les organismes d'application de la loi du Canada dans le cadre d'une stratégie permanente visant à faire échec à la contrefaçon.



Nous sommes sûrs que ces outils seront utiles et joueront un rôle dans l'appui soutenu offert par les organismes d'application de la loi aux efforts que nous déployons pour combattre la contrefaçon.

Pour de plus amples renseignements sur tous les éléments de sécurité dont sont dotés les billets de banque, il suffit de consulter le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets.

Pour renseignements

Coordonnateur national en matière de contrefaçon

Sous-direction des délits commerciaux

Gendarmerie royale du Canada

1200, promenade Vanier

Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Tél. : 613 993-8702

Télec. : 613 993-4299

www.rcmp-grc.gc.ca/fio/cbb/counterfeit_f.htm

Les lauréats de 2007 du Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon

Par David Littlefield

Avocat-conseil, ministère de la Justice

Le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon a été créé en 2004 afin de reconnaître le travail de première ligne qu'effectuent les corps policiers canadiens dans le domaine de la prévention et de la répression du faux-monnayage. Le Service de police régional de Peel a réalisé une enquête appelée « Project More Money », qui a mené au démantèlement d'un réseau de faussaires ayant produit plus de la moitié des faux billets de 20 et de 50 dollars soumis au Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en 2005 et 2006. Les agents participant à l'enquête ont reçu le prix de 2007 en raison du dévouement et de la persévérance dont ils ont fait preuve.

L'enquête « Project More Money » est une histoire classique de gendarmes et de voleurs, à ceci près que le malfaiteur moderne a diversifié ses champs d'activité. Les individus en cause étaient non seulement impliqués dans des vols à main armée, mais se livraient à la contrefaçon ainsi qu'à la fraude par carte de débit et de crédit et commettaient toutes sortes d'autres délits. En fin de compte, l'enquête a mené à l'arrestation de 30 suspects contre qui 469 accusations criminelles ont été portées. Les policiers ont saisi cinq revolvers, des munitions, des gilets pare-balles, des ordinateurs, des encres, du papier, une estampe à chaud, des teintures, des feuilles métalliques, treize terminaux reliés à des points de vente, des caméras miniaturisées, des enregistreurs DVD, des lecteurs de cartes de crédit et de débit ainsi que des cartes de crédit contrefaites. Plus de 10 000 numéros de cartes de crédit et de débit ont également été trouvés dans les ordinateurs confisqués.

C'est en raison d'informations recueillies par table d'écoute dans le cadre d'une enquête liée à un vol, réalisée par le détective Tom Warfield, que l'enquête « Project More Money » a vu le jour. Les écoutes téléphoniques ont permis aux policiers d'apprendre que les suspects recevaient et distribuaient d'importantes quantités de faux billets.

Grâce aux écoutes téléphoniques, les agents sont parvenus à identifier deux responsables qui comptaient sur un réseau d'une soixantaine de complices, soit des jeunes femmes qui étaient payées pour acheter des biens au moyen de faux billets. Elles se faisaient ensuite rembourser leurs achats pour obtenir de vrais billets.



Détective Tom Warfield, constable Scott Besco, détective par intérim Brian Wintermute, constable Steve Poplawski et constable Dave Bauer.

Comme le souligne le détective Warfield, « avant Noël 2006, ces jeunes femmes avaient réussi à écouler 38 000 dollars de faux billets en un mois. La contrefaçon a des répercussions sur les détaillants, la population, la Banque et la réputation de la monnaie canadienne ».

C'est à ce moment que Wintermute et Warfield ont déterminé qu'ils détenaient suffisamment de pistes pour remonter jusqu'aux responsables de l'impression des billets contrefaits.

Les écoutes téléphoniques ont permis d'obtenir les renseignements nécessaires pour procéder à l'arrestation des complices. Les constables Steve Poplawski et Scott Besco du Bureau des fraudes sont ensuite intervenus pour mener l'enquête de suivi. On a ainsi pu effectuer plusieurs arrestations et saisir des milliers de dollars en faux billets. Malheureusement, on ignorait toujours l'identité des principaux responsables.

Les policiers ont réussi, au terme d'une longue interrogation des complices, à connaître les noms de rue des deux faussaires : « Game » et « Mano ». Poplawski et Besco ont obtenu la délivrance d'un mandat d'arrestation contre Game et consigné le numéro des plaques d'immatriculation de ses véhicules dans le système informatique de la police. En moins de deux jours, des agents du Service de police de Toronto l'arrêtaient à bord de l'une de ses automobiles.

En fouillant la voiture de Game, Besco et Poplawski ont découvert un formulaire de changement d'adresse de Postes Canada qui avait été rempli au nom véritable du suspect. Un autre document les a conduits chez la mère de Game, où ils ont rapidement appris où habitait Game depuis les trois derniers mois.

Munie d'un nouveau mandat de perquisition, l'équipe a pénétré dans la résidence et saisi l'équivalent d'une fourgonnette de matériel servant à la contrefaçon et à la fraude par carte de crédit : une estampe à chaud verticale, des feuilles holographiques, des encres visibles à la lumière ultraviolette, des encres servant à l'impression de filigranes ainsi que des appareils servant à gaufrer et à écrémer les cartes de paiement.

Au Bureau des fraudes du Service de police régional de Peel, le constable David Bauer a entrepris la lourde tâche de dresser l'inventaire des articles saisis. Grâce à sa grande minutie, Bauer a réussi à trouver un certain nombre de teintures métalliques mises en cause dans la fabrication de faux billets de 10, 20 et 50 dollars. Ces dernières se trouvaient dans le fond d'une boîte de feuilles holographiques. Ces teintures représentaient un maillon essentiel dans la chaîne qui liait Game au réseau de contrefaçon.

Mais l'avenir réservait d'autres découvertes importantes aux détectives. Grâce aux cartes de crédit contrefaites qui se trouvaient dans la Mercedes de Game, les policiers ont pu saisir la voiture à titre de « bien infractionnel ». Bauer a ensuite déniché une lettre de « propriété apparente » qui a permis à la police de saisir la maison de Game. Pour dissimuler leurs actifs, les

malfaiteurs ont parfois recours à ce type de document, en vertu duquel une autre personne (le propriétaire apparent ou prête-nom) détient et gère les revenus tirés d'activités criminelles.

Une fois la maison et le véhicule de Game saisis, la recherche méticuleuse effectuée par Bauer a révélé un autre détail important, qui porterait le coup de grâce au faussaire : un reçu pour la location d'un local dans un immeuble industriel à Mississauga. Même si le reçu constituait un indice précieux, il n'indiquait pas aux agents l'emplacement exact du local de Game. Besco et Poplawski ont donc sillonné les environs afin de trouver le local et de réunir suffisamment de renseignements pour obtenir un mandat de perquisition. Il leur a fallu moins d'une journée pour repérer le local loué par Game.

Après avoir exécuté le mandat de perquisition, les constables se sont vite rendu compte qu'ils avaient trouvé le filon. Le local servait d'imprimerie aux faussaires. Les policiers y ont trouvé une presse Heidelberg modifiée qui était utilisée pour imprimer de faux billets de banque. Bien que les malfaiteurs aient « nettoyé » l'atelier, les policiers ont trouvé, en ratissant les lieux, des restants de feuilles marquées par des teintures employées dans la fabrication de faux billets identifiés précédemment par le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC. Les carottes étaient cuites pour Game.

Le faussaire a été déclaré coupable et condamné à une peine d'emprisonnement de quatre ans.



Barry Baxter, GRC, Bonnie Schwab, BduC, Moshe Gordon, GRC, Michael Duncan, BduC, Nicole Poirier, BduC et Manuel Parreira, BduC

Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon pour 2007 : mentions honorables

*Par Marie Terrien
Banque du Canada*

Le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada comprend des mentions honorables et spéciales. Ces dernières sont décernées aux policiers ayant fait preuve d'un engagement et d'un sens de l'initiative exemplaires au chapitre de la répression et de la prévention de la contrefaçon. La Banque est fière d'honorer les lauréats de 2007.

Le sergent Moshe Gordon, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Depuis 1992, le sergent Moshe Gordon coordonne les activités de répression de la contrefaçon de la GRC en Ontario. Au cours des quatorze dernières années, il a tissé des liens étroits avec le siège

et les bureaux régionaux de la Banque ainsi qu'avec les corps policiers de la province.

Grâce à son excellent travail et à sa ténacité, le sergent Gordon a grandement contribué à faire connaître le programme de lutte contre la contrefaçon de la Banque, en particulier les volets de répression et de prévention. Les efforts qu'il a déployés ont également permis de résoudre plusieurs affaires de faux-monnayage liées à la fabrication et à la distribution de billets contrefaits en Ontario et à l'échelle du pays.

Le sergent Gordon a reconnu qu'il était nécessaire pour la Banque de disposer de données actualisées sur les taux de contrefaçon, ce qui a permis d'améliorer la collaboration avec le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la GRC et les corps policiers locaux. Conscient du fait que les jeunes pouvaient jouer un rôle essentiel dans les programmes de prévention de la contrefaçon et de sensibilisation de la Banque, le sergent Gordon a pris une part active dans la promotion du module d'information et de formation du Conseil scolaire du district de Durham destiné aux élèves de niveau secondaire. Ce module fait maintenant partie du programme d'études secondaires de bon nombre de conseils scolaires au pays.

Le constable Terry Macyk, du Service de police de Winnipeg

Le constable Terry Macyk, du Service de police de Winnipeg, avait été chargé d'enquêter sur tous les signalements de faux billets canadiens fournis à la police de Winnipeg. Son équipe a découvert quatre ateliers d'impression, dans lesquels elle a procédé à une descente. Chaque atelier était muni d'ordinateurs, de pelliculeuses, de papier et d'outils de découpe.

Le constable Macyk a arrêté une douzaine de personnes directement impliquées dans la fabrication de 90 000 dollars en fausses coupures de 5, 50 et 100 dollars de deux séries différentes. Le groupe avait produit plus de 200 000 billets de diverses coupures et disposait d'un stock de papier suffisant pour fabriquer 5 000 autres billets. Grâce à l'enquête menée par le constable Macyk et au travail effectué par le Service des poursuites du Manitoba, dix membres du réseau de faussaires ont été inculpés et le chef de l'opération a été condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans.

Le sergent-détective Kenneth Molloy, du Service de police de Winnipeg

Depuis les cinq dernières années, le sergent-détective Kenneth Molloy a travaillé avec diligence aux échelons régional, provincial et national pour améliorer la formation fournie aux policiers mobilisés dans le cadre d'enquêtes liées à la contrefaçon.

C'est cette passion qui l'a incité à suivre le cours national d'enquêteur en contrefaçon donné à Ottawa par la GRC.

En 2005, le sergent-détective Molloy a inauguré un cours annuel de formation sur la répression de la contrefaçon destiné au Service de police de Winnipeg. Ce cours est maintenant offert à l'ensemble des corps policiers au Manitoba.

Le sergent-détective Molloy travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs du cours pour élaborer un programme qui s'adresse tout spécialement aux agents de première ligne affectés aux enquêtes liées à la contrefaçon.



Thomas J. Rice, conseil d'administration, Tiff Macklem, sous-gouverneur, sergent-détective, Kenneth Molloy et constable Terry Macyk

Le Service de police communautaire de Cowichan (Carol-Ann Rolls, gestionnaire)

Le Service de police communautaire de Cowichan travaille en partenariat avec la GRC afin de prévenir le crime et d'offrir des services de police communautaire. Sous la direction de Carol-Ann Rolls, le Service a reconnu la nécessité de sensibiliser davantage les commerces de la région à la contrefaçon. De concert avec la GRC et la Banque du Canada, le Service de police communautaire de Cowichan a donné une formation sur la détection et la prévention de la contrefaçon à plus de 350 gérants et employés. Cette initiative a porté ses fruits : on a noté une diminution importante du nombre de cas de contrefaçon au sein du district North Cowichan Duncan, dans l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.



Constable Susan Boyes, Michael Duncan BduC, Carol-Ann Rolls et Jean-Claude Loyer, BduC



R. c. Goruk, 2007, BCPC 219 (CanLII), B.C.J. n° 1512 (QL)

Peine d'emprisonnement de six ans pour fabrication de fausse monnaie d'une valeur de 200 000 \$, dont une condamnation à quatre ans de détention pour fabrication de fausse monnaie en 1999

Par David Littlefield,
Avocat-conseil, ministère de la Justice

Stephen Cooke, procureur de la Couronne, Vancouver

L'infraction

M. Goruk a plaidé coupable aux accusations de fabrication et de possession de monnaie contrefaite, de possession de matériel destiné à la fabrication de fausse monnaie et de possession de marijuana et de cocaïne. Au dire du caporal Koop, de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon de la GRC, à Vancouver, les policiers avaient remarqué que plusieurs distributeurs écoulaient des billets semblables. Plusieurs entretiens avec les personnes concernées leur ont permis d'identifier le fournisseur probable – un homme solitaire qui quittait rarement son domicile. Après avoir corroboré l'information provenant des distributeurs, les agents ont obtenu un mandat de perquisition pour fouiller l'appartement de M. Goruk. Dès l'arrivée de la police sur les lieux, le caporal Koop a remarqué des illustrations de billets de 20 \$ à l'écran de l'ordinateur et des piles de billets terminés et non terminés qui étaient posées à côté. Lorsqu'il leur a ouvert la porte, M. Goruk a simplement demandé aux agents pourquoi ils avaient mis si longtemps pour le trouver.

La police a saisi 32 430 \$ CAN et 261 \$ É.-U. en faux billets, ainsi que du matériel qui sert habituellement à la contrefaçon : ordinateurs, numériseurs, imprimantes, papier spécial, etc. M. Goruk a admis devant les policiers que, depuis trois ans et demi, il avait imprimé l'équivalent d'environ 200 000 \$ et que cette activité lui rapportait un revenu modeste. Il a dit échanger les faux billets contre des stupéfiants et du matériel, ou les vendre moyennant 10 cents pour un dollar.

Le contrevenant

M. Goruk était un homme de 52 ans, qui avait effectué de nombreux séjours en prison au cours de sa vie d'adulte pour des infractions contre les biens, des infractions en matière de drogue et des actes de violence criminels. Il avait été condamné plusieurs fois à de longues peines, dont quatre ans pour fabrication de fausse monnaie en 1999.

La décision de la Cour

Dans le paragraphe 11 de sa décision, la Cour indique qu'une peine de trois à quatre ans d'incarcération aurait été suffisante, n'eût été du casier judiciaire de M. Goruk.

[TRADUCTION] [11] En l'absence d'une condamnation antérieure pour contrefaçon et de certaines des condamnations plus graves figurant dans son casier judiciaire, j'aurais pu estimer que, pour cette infraction et pour cet accusé, une peine d'environ trois à quatre ans était suffisante compte tenu de la petite somme d'argent qu'on a trouvée sur lui et de la quantité de fausse monnaie produite, qui n'est pas de l'ordre de six à huit cent mille dollars et encore moins de trois millions de dollars. Mais le fait est que l'accusé a déjà été condamné pour le même délit, ce qui constitue indubitablement une circonstance aggravante. Sa condamnation antérieure me porte à croire que, dans son cas, la dissuasion spécifique est une considération primordiale de cette audience de détermination de la peine.

La Cour signale que, selon la déclaration sous serment d'un représentant de la Banque du Canada, la contrefaçon a augmenté de 1 800 % entre 1992 et 2005 et que les victimes n'ont reçu aucun remboursement. Elle souligne que le manque de confiance dans les billets de banque a nui tant aux entreprises qu'aux consommateurs. Enfin, elle fait ressortir les mesures extraordinaires prises par la Banque pour améliorer les billets et la hausse des coûts des activités policières de lutte contre la contrefaçon.

[TRADUCTION] [15] Ce sont des considérations importantes, parce qu'elles me montrent que, dans cette affaire, la protection de la population revêt une très grande importance, de même que les principes de dissuasion générale et de dénonciation, qui vont de pair. De fait, les sentences prononcées dans les affaires de cette nature sont le plus souvent motivées par la nécessité de faire passer un message fort et dissuasif aux autres personnes qui pourraient envisager de commettre ce genre de délit.

La Cour a considéré que six ans d'emprisonnement constituaient une peine appropriée pour M. Goruk. Après avoir déduit dix mois pour tenir compte de cinq mois de détention provisoire, elle a imposé à M. Goruk une peine d'emprisonnement de cinq ans et deux mois, qui s'ajoute à sa détention provisoire.



Billets contrefaits saisis

En bref :

Le 5 février 2007, la GRC a nommé le sergent Kerry Petryshyn au poste de coordonnateur national en matière de contrefaçon.

Kerry est entré à la GRC en 1988 et a travaillé dans divers détachements du Nouveau-Brunswick. En 2000, il a été promu et affecté à la Section des délits commerciaux à Fredericton (Nouveau-Brunswick), où il a occupé le poste de coordonnateur en matière de contrefaçon pour la province.

Kerry est maintenant responsable de la coordination des efforts déployés par les détachements de partout au Canada afin de combattre la contrefaçon des billets de banque et des cartes de paiement.

Il doit notamment organiser les activités des cinq coordonnateurs régionaux des contrefaçons en poste à Vancouver, Calgary,

Toronto, Montréal et Halifax, et qui appuient le travail de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon. Il assure aussi la communication avec d'autres organismes d'application de la loi, en plus d'offrir de la formation à d'autres corps policiers et à la population.

Il s'occupera par ailleurs de la mise à jour et de la diffusion des statistiques mensuelles sur la contrefaçon produites par le Bureau national de lutte contre la contrefaçon (anciennement connu sous le nom de Bureau d'expertise des contrefaçons et des documents), sans lesquelles il nous serait impossible de dégager des tendances et des pistes pour l'ensemble du pays.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouveau rôle.

Ressources en matière de lutte anticontrefaçon

Vous trouverez des ressources juridiques relatives aux enquêtes et à la détermination de la peine, ainsi que des précédents, à l'adresse suivante :

http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/ressources_juridiques.html

Les bulletins *Liaison anticontrefaçon* peuvent être consultés en ligne.

Des résumés des articles des deux premières livraisons du bulletin figurent ci-dessous.

1. Résumé des articles de la livraison du printemps 2007

Projet Greenback : Comment un réseau de faux-monnayage a été démantelé

L'article raconte comment la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario et les services secrets américains ont collaboré au démantèlement d'une opération de contrefaçon de 3,7 millions de dollars.

Appel de candidatures pour le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de 2007

http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/education/anti_counterfeiting_f.pdf

2. Résumé des articles de la livraison de l'été 2007

Combattre la contrefaçon en informant le public

Une trousse de détection de la contrefaçon a été élaborée et testée dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté offert aux classes de dixième année du Conseil scolaire du district de Durham. Le succès qu'a connu la trousse témoigne du rôle essentiel que joue l'information du public dans la prévention de la contrefaçon.

La croissance de la contrefaçon et la réponse de la Banque du Canada

Cet article présente des statistiques sur la contrefaçon et des initiatives récentes entreprises par la Banque pour venir en aide aux responsables de l'application de la loi, y compris la production d'une vidéo et d'un dépliant destinés aux séances de breffage des policiers, l'élaboration de ressources juridiques visant à faciliter les poursuites judiciaires, la création d'un nouveau groupe chargé de l'observation de la loi au sein du département des Opérations bancaires, et bien plus encore.

Création des équipes intégrées de répression de la contrefaçon

Le gouvernement du Canada a investi une somme de neuf millions de dollars dans la création de nouvelles équipes intégrées de répression de la contrefaçon afin d'aider la Gendarmerie royale du Canada à faire échec à la contrefaçon.

http://www.banqueducanada.ca/fr/billets/education/anti_counterfeiting_june2007_f.pdf